# L'islam en questions et réponses

Superviseur général: Cheikh Muhammad Salih al-Munadjdjid

### 150158 - Apprendre le saint Coran à un no musulman

#### question

J'ai une amie intime qui a l'intention de se convertir à l'islam après l'achèvement de ses études. Elle s'intéresse beaucoup à l'islam. Je lui ai appris des versets tels la Fatiha et le Verset du Trône. Elle les a mémorisés volontiers. Est-il permis de les lui apprendre à un moment où elle n'est pas encore musulmane?

### la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Premièrement, il n'y a aucun inconvénient à apprendre le saint Coran à un non musulman que l'on espère voir se convertir à l'islam et tirer profit de l'enseignent reçu. Sous ce rapport, an-Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: Selon nos condisciples, on n'empêche pas l'infidèle d'écouter réciter le Coran, mais on lui interdit de le toucher. Est-il permis de le lui enseigner? Il faut voir; si on n'espère pas qu'il sera converti, cela n'est pas permis. Dans le cas contraire, on peut le lui apprendre selon l'avis le plus juste. Al-Qadi Houssayn l'a soutenu catégoriquement tandis qu'al-Baghawi et d'autres le jugent mieux argumenté. Extrait d'al-Madjmou' (2/85)

Ibn Hadjar (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: Cette question fut l'objet d'une divergence de vues au temps des Ancêtres pieux. Malick a interdit l'enseignement du Coran à un infidèle. Abou Hanfia l'a autorisé tandis que Chafii a exprimé des avis divergents. Il semble que l'avis le mieux argumenté veut qu'on établisse une distinction entre une personne animée du désir d'adhérer à la religion et qui ne cache certainement pas le dessein d'utiliser le savoir appris

# L'islam en questions et réponses

Superviseur général: Cheikh Muhammad Salih al-Munadjdjid

pour remettre le Coran en cause, et une autre personne à propos de laquelle on est sûr qu'elle n'a pas envie de se convertir ou qu'elle cherche à utiliser le savoir acquis pour dénigrer l'islam.Il y a aussi une différence entre une petite partie et une grande partie du Coran. Extrait de Fateh al-Baari (6/107)

Allah Très-haut a dit: Et si l'un des associateurs te demande asile, accorde-le lui, afin qu'il entende la parole d'Allah, puis fais-le parvenir à son lieu de sécurité. (Coran,9:6) Pour ach-chawkaani (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde), ce verset signifie: si l'un des polythéistes que tu as reçu l'ordre de combattre cherche refuge auprès de toi, accorde le lui. Autrement dit, réserve lui un accueil bienveillant et assure sa défense jusqu'à ce qu'il puisse entendre la parole d'Allah et la médite de manière à saisir le vrais sens de ton appel. Quand il aura entendu la parole d'Allah sans se convertir, il faudra assurer sa sécurité jusqu'à ce qu'il retourne à un endroit sûr.» Extrait de Fateh al-Qadir (2/491).

Deuxièmement, l'islam n'approuve pas l'établissent de relations (amoureuses ) entre un garçon et une fille. Voir la réponse donnée à la question n°126339. Si vous espérez que cette fille va se convertir, nous vous conseillons de l'épouser afin de l'aider une fois convertie. Allah vous accordera une récompense égale à celle qu'elle emportera. Nous demandons à Allah Très-haut de l'assister et guider.

Allah le sait mieux.